

HM

&

Hommes & Métiers

LE MAGAZINE DE VOTRE CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

N°242 - AVRIL 2010 - 0,46 €

Métier CHAUDRONNIER Dossier

APPRENTISSAGE :
L'ALLIANCE PARFAITE DE LA
TRADITION ET DE LA MODERNITÉ



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Moselle

Professionnels



Besoin de placer votre trésorerie professionnelle, envie d'optimiser vos charges, ou de réaliser des projets personnels ?

A la Banque Populaire, il y a forcément une solution d'épargne qui répond à toutes vos attentes !

- ▶ **Placements professionnels** : rémunérez vos excédents de trésorerie
- ▶ **Epargne salariale** : épargnez à titre perso avec des avantages fiscaux et sociaux à titre pro
- ▶ **Placements privés** : réalisez vos projets personnels

Votre Conseiller Banque Populaire est là pour vous aider à trouver la solution qui répond à tous vos besoins, sur le plan professionnel comme sur le plan privé.

Profitez dès maintenant de notre expertise pour toute votre épargne !

www.bplc.fr

0 890 90 90 90*

**BANQUE POPULAIRE
LORRAINE CHAMPAGNE**



Banque et populaire à la fois.

* 0,12 € / mn – attente gratuite depuis un poste fixe – Banque Populaire Lorraine Champagne, société anonyme coopérative à capital variable, 3 rue François de Curel, 57000 Metz, 356 801 571 RCS Metz, ORIAS n° 07 005 127. Assurances Banque Populaire Vie • Société Anonyme au capital social de 481 873 068,50 € – RCS Paris 399 430 693 – Entreprise régie par le Code des Assurances – 30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris. Natixis Asset Management – Groupe Natixis • Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 € – RCS Paris 329 450 738 – Agrément AMF n° GP 90-009 – 21, quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13. Natixis Interépargne • Société Anonyme au capital social de 8 890 784 € – RCS Paris B692 012 669 – 30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris.

Actualité _

- 4 L'agenda du Président
- 5 Beauté Sélection débarque à Metz les 25 et 26 avril



- 6 Élections CMA 2010 : comment se faire établir une procuration ?
- 7 Les artisans enfin protégés !
- 8 EPV : et si vous obteniez le label ?
- 9 Partenariat : vous aider dans votre démarche de recrutement

Dossier _



L'apprentissage : l'alliance parfaite de la tradition et de la modernité
L'apprentissage est à la fois le plus ancien des modes de formation et le plus adapté pour répondre aux enjeux actuels de l'insertion professionnelle des jeunes. Il réaffirme pourtant l'idée ancienne de la bonne vieille formation sur le tas. Celle qui consacre l'entreprise comme acteur majeur de la formation. **10 à 13**



Métier _

- 14 **Chaudronnier : l'art et la manière de ne... pas faire un chaudron !**
Contrairement à son nom, à la fois familier et abstrait, ce métier ne consiste pas à fabriquer des chaudrons comme celui de la potion magique d'Astérix... Il recèle cependant mille et une facettes.

Repères _

- 16 **Le Pôle des Métiers de Metz s'agrandit**



- 17 **Paroles d'expert : la prescription en matière commerciale**
- 17 **4^e édition de l'opération « 24 heures chez mon artisan boucher »**
- 18 **Dispositif zéro charge : succès prolongé en 2010 !**



Éditorial

« Aujourd'hui, je l'ai fait ! »

Il y a quelques semaines, j'ai été interpellé par de grands panneaux publicitaires où des hommes et des femmes esquissaient un sourire satisfait, avec comme seul message « Aujourd'hui, je l'ai fait ! ».

La répétition de ces visages et de cette phrase me laissait à penser qu'il pouvait s'agir d'une campagne nationale de promotion de l'apprentissage, tant ces portraits radieux pouvaient être ceux d'artisans légitimement fiers d'avoir embauché un(e) apprenti(e).

« Aujourd'hui, je l'ai fait ! » pour montrer que la décision de former un jeune est une belle aventure.

« Aujourd'hui, je l'ai fait ! » pour rappeler que ce choix d'accueillir un apprenti est une manière de préparer l'avenir de son entreprise.

« Aujourd'hui, je l'ai fait ! » pour suggérer que les aides financières n'ont jamais été aussi avantageuses qu'actuellement pour les entreprises d'accueil.

Cette campagne, qui avait en fait pour émetteur une banque en ligne, a eu le mérite de nous rappeler qu'il pouvait être utile de vous proposer un nouveau dossier sur le thème de l'apprentissage. Vous le découvrirez en page 10 de ce magazine. Votre entreprise artisanale a son savoir-faire et c'est en cela qu'elle est unique. Pour une même activité, vos méthodes de travail et votre personnalité d'artisan font la différence entre votre entreprise et celle de vos confrères. L'apprentissage est un moyen pour vous de cultiver cette différence. En embauchant un(e) apprenti(e) vous faites en sorte qu'il s'initie à la vie active au cœur de votre entreprise, qu'il s'imprègne de vos habitudes de travail, de vos pratiques et de votre « esprit maison ». Vous vous donnez ainsi la possibilité de pérenniser votre entreprise et de préserver vos savoir-faire.

Toutes ces raisons et bien d'autres encore sont autant d'arguments qui doivent vous faire comprendre la nécessité de former un jeune. C'est en formant des jeunes pour préparer la relève de vos collaborateurs actuels que vous participez au maintien de votre activité.

À compter d'aujourd'hui, les apprenti(e)s de la prochaine rentrée scolaire vont commencer à rechercher des artisans susceptibles de les accueillir. Nous en avons rencontré beaucoup à l'occasion des Journées Portes Ouvertes de nos CFA. Nos services centralisent déjà un certain nombre de demandes de garçons et filles très motivés pour apprendre un métier et commencer un parcours professionnel de qualité. Vous pouvez en être l'un des acteurs.

Je compte sur vous pour donner une chance à ces jeunes, comme vous l'avez eue un jour, pour qu'ensemble nous puissions dessiner les contours de l'artisanat mosellan de demain.

Pierre STREIFF

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle



Magazine édité par l'Association pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat Lorrain. Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges-Épinal. Directeur de la publication : P. STREIFF. Rédacteurs en chef : I. MOLIN - L. FEDERSPIEL - T. LATARCHE - A. MESSENET. Rédaction graphique : Pixel Image - Metz. Conception et réalisation : TEMA | presse - Metz. Dépôt légal : N° 1.042 - Avril 2010. ISSN 2104-4325. Impression : Groupe Socosprint imprimeurs / 88000 Épinal - Certifiée PEFC CTP/2-013. Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

CHEFS D'ENTREPRISES ARTISANALES, CONJOINTS COLLABORATEURS OU ASSOCIÉS ET AUXILIAIRES FAMILIAUX

Formations à la gestion et au développement d'entreprise
financées par le Conseil de la Formation de la Chambre
Régionale de Métiers et de l'Artisanat



- 1 FORMATIONS DIPLÔMANTES
- 2 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
- 3 GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE
- 4 COMMERCIALISATION
- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 ASPECTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES
- 7 SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES
- 8 GESTION ENVIRONNEMENTALE
- 9 DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE
- 10 DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

+ Modalités d'accès et de prise en charge,
dossier de demande...
Renseignements auprès de la Chambre
de Métiers et de l'Artisanat
de votre département :

- ▶ Meurthe-et-Moselle au 03 83 95 60 60
- ▶ Meuse au 03 29 79 20 11
- ▶ Moselle au 0820 857 057 (0,12 euro TTC/min)
- ▶ Vosges au 03 29 69 55 55

Agenda du Président

**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
de la Moselle,
de Lorraine, de France
et de l'espace Saar-Lor-Lux**

29.03.2010 – METZ – Bureau de la CRMA
de Lorraine
01.04.2010 – METZ – Conseil d'administration
SOCAMA Lorraine SOGAMMELOR
13.04.2010 – METZ – Comité Directeur
de la CMA 57
22 et 23.04.2010 – CLERMONT-FERRAND –
AG de la Fédération Nationale des SOCAMA
30.04.2010 – PONT-À-MOUSSON – Rencontres
2010 de l'EPF de Lorraine autour du thème
« Poursuivons nos actions en faveur du logement »
18.05.2010 – METZ – Bureau de la CRMA
de Lorraine
19.05.2010 – PONT-A-MOUSSON –
Conseil d'Administration de l'EPF de Lorraine

Vie des Associations et Organisations Professionnelles

29.03.2010 – THIONVILLE – Congrès
départemental de l'Union des Corporations
des Coiffeurs et Coiffeuses de la Moselle
31.03.2010 – SCHILTIGHEIM – Forum d'échanges
et de dialogues organisé par la Chambre régionale
des Huissiers de Justice du ressort de la Cour
d'Appel de Metz
06.03.2010 – THIONVILLE – AG du Syndicat
des Boulangers des arrondissements
07.03.2010 – SARREGUEMINES –
AG de la Corporation des Boulangers
de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe
08.04.2010 – SARRALTROFF – AG de la
Corporation des Boulangers de l'arrondissement

08.04.2010 – FORBACH – AG de la Corporation
des Coiffeurs de l'arrondissement
09.04.2010 – LANGATTE – AG de la Corporation
des Menuisiers, Charpentiers, Ébénistes
de l'arrondissement
26.04.2010 – METZ – AG du Syndicat
des Boulangers de Metz et environs
28.04.2010 – FORBACH – AG du Syndicat
des Boulangers de l'arrondissement
19.05.2010 – SARREBOURG – Congrès
départemental de la Fédération des Boulangers
de la Moselle

Formation – Apprentissage

22.03.2010 – REDING – Inauguration du 6^e Forum
des métiers du BTP organisé par la Fédération
du BTP
13.03.2010 – METZ – Démonstration du
« Pain Lorrain » et présentation du « Goûté Futé »
30.04.2010 – FORBACH – CFA Camille Weiss :
Olympiades des Métiers « Maintenance Véhicule
Automobile »

Vie locale – Aménagement territorial

25.03.2010 – FORBACH – Les nouveautés
fiscales 2010 : réforme de la Taxe Professionnelle,
téléprocédures
26.03.2010 – METZ – Visite du Centre Pompidou-
Metz
27.03.2010 – PORCELETTE – AG de l'Union
des Maires de l'arrondissement de Forbach
29.03.2010 – METZ – AG de la CCI de la Moselle
29.03.2010 – METZ – Les nouveautés fiscales
2010 : Réforme de la Taxe Professionnelle,
téléprocédures
09.04.2010 – THIONVILLE – Petit-déjeuner
de l'agglomération autour de M. Philippe Guillaume,

Président de la Chambre de Commerce,
d'Industrie et de Services de la Moselle
09.04.2010 – METZ – Colloque « Environnement,
Développement durable et Agriculture »
organisé par le Conseil Général de la Moselle
27.04.2010 – METZ – Accueil de M. Jean-Paul
Nollet, Directeur régional BNP Paribas
27.04.2010 – METZ – Les Rencontres
du MEDEF sur le thème « À la conquête
de nouveaux financements pour les entreprises »
28.05.2010 – THIONVILLE – Journée
« Création-Reprise d'entreprise »

Réceptions – Distinctions Manifestations diverses

23.03.2010 – METZ – Remise des insignes
de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
à M^{me} Mireille Wagner, Directeur Général de
la Chambre de Commerce, d'Industrie
et de Services de la Moselle
30.03.2010 – YUTZ – Réception organisée par
la Maison Schaming en l'honneur du prix « Coup
de cœur » du Grand Prix Artisanat décerné par
le Conseil Général de la Moselle
07.04.2010 – METZ – Parrainage de la promotion
« Un des Meilleurs Ouvriers de France » session
2009-2011 par M. Michel Roth, Bocuise d'Or,
sur invitation de M. Bernard Niquet, Préfet de la
Région Lorraine, Préfet de la Moselle
04.05.2010 – METZ – Fête du pain organisée
par les Boulangers de Metz et environs
12.05.2010 – METZ – Inauguration du Centre
Pompidou-Metz
14.05.2010 – SAINT-AVOLD – Fête du pain
organisée par les Boulangers de l'arrondissement
de Forbach

Coiffure

BEAUTÉ SÉLECTION

débarque à Metz les 25 et 26 avril

L'année 2010 s'annonce comme une année particulièrement riche en salons professionnels de la coiffure. À Metz, les 25 et 26 avril 2010, Beauté Sélection s'installera pour la troisième année consécutive au Centre Metz Congrès situé sur le Technopôle afin d'accueillir les visiteurs qui se comptaient déjà par milliers lors de l'édition 2009.

Ce Salon se veut être le dépositaire d'un concept de beauté global qui permet de réunir sur un même lieu l'univers de la coiffure (produits et soins capillaires, chevelure de remplacement, extensions, accessoires, matériels professionnels, centres de formation et perfectionnement professionnel) et celui de l'esthétique (produits destinés aux instituts de beauté, centres de bronzage, centres d'esthétique de l'ongle et espace fitness, produits d'amincissement



Lors de l'édition 2010 du Salon Beauté, les apprenties coiffure des CFA de Metz et Forbach seront sur le devant de la scène.

et de diététique, centres de formation et de perfectionnement professionnel). Sur deux jours, les profes-

sionnels de la Moselle, et plus globalement du Grand Est, auront ainsi la possibilité de rencontrer de nombreux fournisseurs. Cette troisième édition sera également marquée par la présence, le dimanche 25 avril, d'Adriana Karembeu pour la présentation de sa ligne de soin et de sa nouvelle ligne coiffure, ainsi que de Rachel Legrain-Trapani, élue la plus belle femme de France en 2007, ambassadrice Vitality's.

➔ **Plus d'informations**
www.beuteselection.com

Info

FORMATION : DO YOU SPEAK ENGLISH ?

La mondialisation du commerce rend indispensable la maîtrise de l'anglais pour tous les chefs d'entreprise qui comptent un jour se développer vers d'autres marchés. Premiers visages de l'accueil des touristes dans la cité messine, les artisans-taxis sont particulièrement concernés, avec la possibilité pour eux de suivre une formation afin de maîtriser la langue anglaise et améliorer leurs connaissances touristiques. L'objectif est de préparer au mieux la profession à jouer son rôle d'ambassadeur pour l'ouverture prochaine du Centre Pompidou Metz.

Mise en place par la CMA 57 :

■ Formation « Anglais accueil touristique – Initiation pour les chauffeurs de taxi » de 60 heures est proposée avec comme objectifs de :

- parvenir à un niveau élémentaire d'autonomie en langue anglaise,
- acquérir le vocabulaire pour comprendre les demandes des clients étrangers et s'exprimer en anglais avec les touristes,
- décrire les atouts et les spécificités du département de la Moselle et de la Ville de Metz.

■ Pour les autres artisans, quatre niveaux d'acquisition d'anglais sont proposés à partir de 30 cours de 2 heures. Ils vont de l'acquisition du vocabulaire et des structures grammaticales de base (débutant) à la maîtrise d'un vocabulaire courant usuel et professionnel pour développer l'aisance à l'oral et communiquer en anglais avec des interlocuteurs étrangers (élémentaire fort).

➔ PLUS D'INFORMATIONS AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE AU 0820 857 057 (PRIX D'UN APPEL LOCAL)



Pour permettre aux artisans de développer leurs activités vers d'autres marchés, comme par exemple le Luxembourg, la CMA 57 propose des formations « Anglais » de tous niveaux.

Élections CMA 2010

Comment se faire

ÉTABLIR UNE PROCURATION ?

— Les prochaines élections aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat auront lieu le 13 octobre 2010.

Au terme de l'article 103 al.-I du Code professionnel local, « Ont la qualité d'électeur les personnes physiques et morales ayant le lieu de leur principal établissement dans le ressort de la chambre concernée et immatriculées au registre des entreprises [...] depuis au moins six mois à la date de clôture de scrutin.

Les personnes morales sont représentées par

l'un de leurs dirigeants sociaux, sauf si elles désignent une autre personne à cet effet.

Le chef d'entreprise individuelle peut se faire remplacer par son conjoint actif dans l'entreprise ».

Les personnes qui souhaitent désigner, en application de ces dispositions, un représentant autre que celui mentionné sur la liste électorale, ont jusqu'au 31 mai 2010 pour en faire la déclaration au



© Fotolia

Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

La désignation pourra se faire par pli postal, adressé à :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la

Moselle - Monsieur le Président - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3, et devra comporter tous les éléments justifiant de l'identité du représentant (liste des pièces disponible sur www.cma-moselle.fr, ou au 0 820 857 057).

Elle peut également se faire auprès du Registre des métiers tenu par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Bourse des métiers

Contact : secretariat.sc@cm-moselle.fr

BÂTIMENT

➔ 091200056

METZ CAMPAGNE

et sillon mosellan - INSTALLATEUR SANITAIRE ET THERMIQUE - Cède pour départ retraite, fonds artisanal, fichier clients (clientèle fidèle), outillage complet en très bon état Entreprise déjà orientée sur les énergies renouvelables - Prix : 200 000 euros à négocier.

BOIS ET AMEUBLEMENT

➔ 100300005

NORD MEUSIEN (proche Belgique, Luxembourg, Ardennes) - MENUISERIE-ÉBÉNISTERIE

Vends fonds cause retraite CA 307 000 euros - Atelier 700 m² (machines outils bon état) et magasin 300 m² - Possib. accompagnement repreneur - Maison fondée en 1938 Fab. produits de qualité - Clientèle fidèle Sans concurrence proche.

SERVICES

➔ 091100054

SIÈGE METZ INSTALLATION ET MAINTENANCE

PISTES DE BOWLING - Cause départ à la retraite vend fonds - Installé depuis + de 40 ans - Plusieurs centaines de réf. - Leader secteur - Peu de concurrence - Formation et suivi du repreneur.

➔ 100300003 Secteur SAINT AVOLD MÉCANIQUE CARROSSERIE VL - Vends fonds créé en 1988 - Local environ 580 m² - Bon état - CA : 324 000 euros À dév. carrosserie vente véhicules.

➔ 100300002 SECTEUR FORBACH INSTITUT DE BEAUTÉ - À vendre pour raisons familiales - 45 m² - Excellent état Parkings gratuits, marché samedi Clientèle fidélisée - CA : 36 000 euros Loyer : 430 euros - Prix : 30 000 euros, mobilier compris.

➔ 100300006 AXE METZ THIONVILLE INSTITUT DE SOINS ESTHÉTIQUES Cède fonds de commerce - Locaux refaits à neuf - Parking - Matériel en bon état - 3 cabines de soins (1 UV, 1 ongles et 1 douche) - Activité exploitée depuis 10 ans - Clientèle très fidèle - Prix : 120 000 euros.

➔ 100300004

PROXIMITÉ SARREBOURG - À saisir SALON DE COIFFURE MIXTE - Clientèle fidèle Potentiel de développement - 4 places coiffage - 2 bacs à shampoing 50 m² - Bon état - Loyer : 450 euros Prix de vente : 20 000 euros.

➔ 100300007

Canton de PHALSBOURG À saisir SALON DE COIFFURE MIXTE Parking gratuit - Clientèle fidèle depuis plus de 10 ans - 7 places de coiffage 3 bacs à shampoing - Bon état - 100 m² Loyer : 670 euros - Fort potentiel de développement - Prix de vente : 42 000 euros à négocier.

LOCAUX

➔ 100300008

Arrondissement THIONVILLE - À louer LOCAL NEUF, entièrement équipé esthétique + ongles (attenant à un salon de coiffure) - Clientèle existante, à développer, proximité Luxembourg Référence d'un salon haute coiffure française - Loyer 650 euros charges incluses.

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

Les artisans ENFIN PROTÉGÉS !

— En annonçant la création du nouveau régime de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) le 3 décembre 2009, François Fillon vient de répondre à une très ancienne revendication de l'artisanat : la possibilité pour l'ensemble des artisans de protéger leur patrimoine personnel.

Plus de la moitié des entreprises sont aujourd'hui exploitées en entreprise individuelle (51 % des 920 000 entreprises artisanales françaises), montrant l'utilité de ce statut à côté des différentes formes de société. Jusqu'à présent, l'échec d'un projet d'entreprise impactait de fait les biens personnels et mettait alors toute la famille du chef d'entreprise dans une

situation particulièrement délicate. L'annonce par le Premier Ministre de la création du régime de l'entreprise à patrimoine affecté est donc une bonne nouvelle puisqu'elle va permettre aux entrepreneurs individuels de limiter les conséquences d'une éventuelle faillite à leurs seuls biens professionnels. Cette mesure était rendue encore plus urgente par la crise économique, et permet aux nouveaux arti-

sans de travailler plus sereinement au développement de leurs activités. En agissant ainsi, la France rejoint les pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les États-Unis, où le modèle économique prédominant est l'entreprise individuelle. Cette réforme devrait être votée avant l'été 2010.

➔ **Plus d'informations**
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle
au 0820 857 057 (prix d'un appel local)



L'adoption du statut de l'EIRL permettra à de nombreux artisans de protéger leur patrimoine.

Apprentissage

Vous accompagner dans le recrutement d'un(e) apprenti(e)

Particulièrement soutenu et encouragé par les pouvoirs publics, l'apprentissage a connu ces dernières années un regain d'intérêt, lié aussi au chômage lancinant des jeunes de moins de 25 ans.

L'action « développeur de l'apprentissage » mise en place par la CMA 57 depuis décembre 2009 vise à inciter les entreprises artisanales à recruter des apprenti(e)s en période de crise, et les informer sur les mesures récentes spécialement prévues pour les aider à embaucher des jeunes. Quatre collaborateurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle sont affectés à cette mission : Virginie Tisserand, Aurélie Weiten, Davy Bordier et Raphaël Schneider. Ils ont comme objectif de vous accompagner dans cette démarche à l'heure où l'apprentissage connaît un véritable engouement de la part des jeunes. Si le recrutement est la finalité de leur travail, ils sont également là pour vous expliquer le coût d'un(e) apprenti(e), l'alternance CFA/entreprise, les possibilités de dérogation, les conditions d'embauche d'un apprenti supplémentaire...

La période de ralentissement de l'activité ne doit pas entraîner un recul du nombre de contrats d'apprentissage. Il est important de préparer l'après crise en assurant la continuité dans le développement de l'apprentissage, voie traditionnelle de formation dans l'artisanat. C'est à la fois répondre à la situation sociale, en permettant à de nombreux jeunes, sans emploi ni formation, de s'insérer dans la vie professionnelle, et anticiper la formation de vos collaborateurs nécessaires pour la poursuite de vos activités, notamment dès la reprise.

La démarche des développeurs de l'apprentissage devrait sans nul doute s'avérer concluante en Moselle puisque, sur le plan national, le nombre de contrats d'apprentissage enregistrés est passé en France de 88 000 à 96 000 entre juin et octobre 2009, soit une augmentation de 9,1 %.



Davy Bordier, Virginie Tisserand, Raphaël Schneider et Aurélie Weiten (de gauche à droite sur la photo) sont les 4 développeurs de l'apprentissage à votre disposition.

Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) Et si vous obteniez **LE LABEL ?**

— Le label Entreprises du Patrimoine Vivant est un label mis en place pour distinguer des entreprises aux savoir-faire artisanaux d'excellence. Elles se distinguent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares et pointus qui ont contribué à asseoir leur notoriété.

Vous pouvez faire acte de candidature à tout moment de l'année. Ce label est attribué pour une durée de 5 ans.

QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Toutes les entreprises exerçant une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration (à l'exception des entreprises du secteur alimentaire qui bénéficient déjà de signes de qualité).

QUELS SONT LES CRITÈRES ?

Pour bénéficier du label, votre entreprise doit répondre à au moins un critère dans chacune des trois catégories suivantes.

1 Critères indiquant la détention d'un patrimoine économique spécifique.

- Votre entreprise possède des équipements, outillages, machines, modèles, documentations techniques rares.
- (ou) Votre entreprise détient des droits de propriété intellectuelle liés à ses produits, à ses services ou à ses équipements de production.
- (ou) Votre entreprise est titulaire d'un nom ou une marque notoire au moins au plan régional qui peut



LA SARL PEINTURE KLING basée à Lixing-lès-Saint-Avold fait partie des quatre entreprises de la Moselle à être labellisées « Entreprises du Patrimoine Vivant ».

se traduire par un réseau de clientèle spécifique.

2 Critères indiquant la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité.

- Votre entreprise détient exclusivement ou avec un petit nombre d'entreprises, un savoir-faire indiscutable et notoire au plan local,

national ou international.

- (ou) Votre entreprise détient un savoir-faire qui n'est pas accessible par les voies de formation normales, mais par celles dispensées par l'entreprise elle-même.
- (ou) Votre entreprise emploie un ou des salarié(s) détenant un savoir-faire exigeant une très longue formation, difficiles à recruter ou à former.

3 Critères indiquant la notoriété ou l'ancienneté de l'implantation géographique de l'entreprise.

- La renommée de votre entreprise tient à une dimension culturelle ou ancestrale, locale, nationale ou internationale qui peut aussi être liée à la valeur historique ou architecturale de ses locaux, de ses équipements de production ou à la nature des produits ou des services qu'elle propose à la vente.
- (ou) Vos produits sont fabriqués ou restaurés à raison de procédés de fabrication spéciaux, loyaux et constants, consacrés par les usages locaux, ou à partir d'un outillage ou des machines conçus spécifiquement dans la zone de notoriété.

Aujourd'hui, le département de la Moselle compte quatre « Entreprises du Patrimoine Vivant » :

- Cristallerie de Montbronn.
- Cristalleries de Saint-Louis.
- Peintures Kling (Restauration de peintures intérieures d'églises, d'objets et de meubles culturels anciens, dorure de mobilier et de cadres) à Lixing-lès-Saint-Avold.
- Faïence et Cristal de France - Faïencerie de Niderviller.

Partenariat

Vous aider dans votre DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

— La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle intensifie ses relations avec Pôle Emploi pour répondre notamment aux attentes des chefs d'entreprise en matière de recrutement.

Dans cette optique, une nouvelle prestation vous est désormais proposée afin de vous aider dans vos projets d'embauche. Intitulée « Prestation d'Aide au recrutement », elle vise à préparer la phase du recrutement jusqu'à l'approfondissement du profil des personnes susceptibles de répondre à vos besoins. Cette analyse porte sur plusieurs points :

- Analyse de poste en entreprise.
- Diffusion de l'annonce sur différents médias.
- Présélection des candidats.
- Évaluations collectives, analyses et conclusions.
- Entretiens individuels avec les candidats.



- Entretien d'aide à la décision avec le chef d'entreprise.

Cette prestation mise en place par la CMA 57 en partenariat avec Pôle Emploi est facturée 800 euros. Précisons que ce service existe déjà pour le recrutement

d'apprenti(e) contre la somme de 300 euros.

Pour renforcer le travail mené étroitement, une convention intitulée « Contrat Service Qualité » a également été signée le 5 mars dernier par Pierre Streiff, Président de la CMA 57, et Marie-Hélène Voirin,

Directrice territoriale du Pôle Emploi. Cette démarche répond à la volonté de l'État d'optimiser l'aide au recrutement, le développement de l'apprentissage, la création d'entreprises et la mise en œuvre d'actions de formation.

S'y ajoute la volonté de la CMA 57 de développer encore davantage la politique de recrutement des jeunes, via la création de quatre emplois confiés à des « développeurs de l'apprentissage » (*lire page 7*).

Ils seront chargés de mettre en musique ce nouvel accord en allant frapper aux portes des entreprises du département susceptibles d'ouvrir leurs portes à des apprenti(e)s.

info

DÉPÊCHES...

Le 27 février, la réalisatrice forbachoise **Claire Burger** a remporté le **César du meilleur court-métrage** pour « C'est gratuit pour les filles ». Un film réalisé en partie au CFA de Forbach avec des jeunes et du personnel du Centre de formation... Le 28 février, une équipe de Brevet Technique des Métiers du CFA de Metz a terminé à la **première place du Concours national Croque en bouche** organisé aux portes de Lyon... Le 28 février, **Candice Bellini**, étudiante à l'ISNA (prothèse dentaire à la CMA 57) a terminé le **4L Trophy™**, Raid Aventure réservé aux étudiants en quête de vivre une expérience unique mêlant défi sportif, dépassement et solidarité... Pour la **Fête des grands-mères**, des apprenties coiffeuses des CFA de Metz et Thionville se sont rendues dans des maisons de retraites pour coiffer des pensionnaires. À Forbach, les apprentis bouchers et boulangers ont quant à eux confectionné des menus complets... Le 8 mars, les **6 Rotary-clubs de Metz** ont signé une convention avec la CMA 57 pour promouvoir le travail manuel... Le 15 mars, le Maire de la Ville de Metz a reçu les 9 entreprises artisanales ayant participé à l'opération « **Les Lettres du Bâtiment** »... Les 20 et 21 mars, la **3^e édition des artisans fleuristes-paysagistes** a attiré près de 7 000 personnes sur la Place Saint-Louis à Metz.

L'apprentissage

L'alliance parfaite de la tradition et de LA MODERNITÉ



— L'apprentissage est à la fois le plus ancien des modes de formation et le plus adapté pour répondre aux enjeux actuels de la qualification et de l'insertion professionnelle des jeunes. Il réaffirme pourtant l'idée ancienne de la bonne vieille formation sur le tas. Celle qui consacre l'entreprise comme acteur majeur de la formation.

Aujourd'hui près de 300 formations par l'apprentissage différentes couvrent l'ensemble des activités économiques du CAP au diplôme d'ingénieur.

L'EFFICACITÉ D'UN MODE DE FORMATION

L'apprentissage peut largement être considéré comme un système de formation qui répond à des problématiques récurrentes au niveau de l'emploi, de la qualification des jeunes et des attentes des entreprises :

■ Le marché de la qualification par l'apprentissage propose systématiquement, voire mécaniquement, des offres d'apprentissage qui correspondent à de véritables besoins dans les entreprises. À tel



Philippe Auvrèle, adjoint de direction du CFA Européen Louis Prioux à Bar-le-Duc : « La qualité des relations entre l'équipe pédagogique du CFA, les maîtres d'apprentissage et les apprenti(e)s est une condition essentielle de réussite de la formation. »

point que le niveau des offres d'apprentissage fluctue dans les mêmes rythmes que ceux de la conjoncture économique. L'apprentissage représente ainsi l'assurance de préparer un diplôme en relation avec les besoins du marché de l'emploi.

■ Pendant les périodes de formation en entreprise, les apprentis acquièrent, dans le cadre d'un contrat de travail, une véritable expérience professionnelle où les gestes, les rythmes, les méthodes de travail, la hiérarchie, les exigences de la clientèle nourrissent leur quotidien. L'expérience professionnelle et la qualification sont certainement à l'origine des taux d'insertion exceptionnels enregistrés chez les jeunes issus de l'apprentissage.

■ Formé, en partie, aux méthodes d'une entreprise, l'apprenti



À SAVOIR...

UN PEU D'HISTOIRE

Institué essentiellement par les « gens de métiers » (les artisans) au XII^e siècle pour préserver la notion de qualification des ouvrages et lutter contre « les faux ouvriers » qui pourraient discréditer la profession au regard du consommateur, l'apprentissage est régi par des règles strictes définies par les corporations de métiers. La révolution française et l'industrialisation vont considérablement les affaiblir. La fin du secteur des métiers est annoncée. L'apprentissage devient un système de formation à la marge même si, dans un premier temps, la formation sur le tas se développe dans les entreprises industrielles. L'enseignement professionnel est rapidement confié aux collèges puis aux lycées. L'apprentissage et l'artisanat perdent de leur superbe face à la modernité de l'industrie.

Dans les années 1970, les pays industrialisés sont frappés par une crise économique. La France enregistre une hausse considérable du chômage. Pour certains, le système de formation professionnelle est responsable de la crise de l'emploi. Les débats se multiplient sur les problématiques de l'inadaptation de l'appareil de formation à produire de la qualification adaptée aux besoins des entreprises. La question de « l'introuvable relation formation/emploi » du système français invite les décideurs politiques à s'inspirer du système dual allemand. Avec l'extension de l'apprentissage à tous les niveaux de diplômes et à tous les secteurs d'activité, la régionalisation de la formation professionnelle nous rapproche non seulement de l'apprentissage outre Rhin mais consacre également, en France, les vertus de la formation en l'alternance. La question de l'efficacité du système de formation professionnelle est une préoccupation majeure du début des années 2000. Plus que jamais l'entreprise est abordée comme le lieu à partir duquel se valident les projets professionnels, se construit la compétence professionnelle et les conditions de l'employabilité. La pertinence de l'apprentissage et la place de l'entreprise dans le parcours de formation sont renforcées.

devient, à l'issue de sa formation un collaborateur opérationnel qui, dans le cadre d'une politique de recrutement, peut être évalué sur ses qualités, ses compétences et donc sa capacité à intégrer l'entreprise en qualité de salarié.

■ Au niveau pédagogique, le fait d'alterner des périodes en centre de formation et des périodes professionnelles en entreprise donne un sens concret et immédiat à l'investissement formation.

■ En évoluant dans des milieux adultes et professionnels, dans le cadre d'un engagement contractuel où les devoirs et les exigences de la performance sont récompensés par une rémunération, les étudiants en apprentissage vivent une transition professionnelle qui accélère la maturation, l'« adultisation ».

L'APPRENTISSAGE UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Notre région souffre d'une fuite des populations jeunes, ce qui altère, dans le même temps, l'effervescence que la jeunesse pourrait apporter à notre développement. Au-delà des questions d'emploi

et de qualification, l'apprentissage est un mode de formation qui présente l'avantage de fixer les populations sur le territoire (« se former, vivre et travailler au pays ») et d'envisager la transmission entre les générations.

Il permet de préparer la relève et de préserver le rôle central de nos entreprises dans le développement économique et social de notre territoire. Face aux besoins en main-d'œuvre qualifiée actuels et aux départs massifs en retraite à venir des salariés et des chefs d'entreprise de l'artisanat, le développement de l'apprentissage se présente comme un investissement qui peut permettre de construire, dans les entreprises, les compétences qui assureront le relais.

La vulnérabilité des jeunes sur le marché de l'emploi est largement corrélée à une qualification insuffisante ou inadaptée. L'apprentissage comme accès à une qualification attendue et adaptée est à envisager, là aussi, comme un moyen de lutter contre les taux de chômage particulièrement élevés qui touchent les jeunes lorrains.



L'ÉTAT ET LA RÉGION LORRAINE MISENT SUR L'APPRENTISSAGE

Divers dispositifs et compensations financières sont mis en place dans le but d'inciter plus largement les chefs d'entreprise artisanale à opter pour l'embauche d'un ou plusieurs apprentis :

■ une aide à l'embauche de 1 000 € pour tous les contrats de 13 mois et plus, versée après 6 mois de contrat ;

■ une aide à la formation de 1 000 € par année de formation sous réserve d'une certaine assiduité de l'apprenti aux enseignements du CFA. 2 000 € pour la 2^e et 3^e année dans le cadre de la préparation d'un bac professionnel en 3 ans ;

■ une aide à l'information des



maîtres d'apprentissage de 500 € par contrat de 13 mois et plus (journée d'information partagée par le CFA au cours de la première année du contrat d'apprentissage), 1 000 € lorsque le contrat a pour objet la préparation sur 3 années d'un bac professionnel ;

■ une aide de 500 € par année de formation pour encourager la mixité des métiers (liste des formations éligibles fournies par le Conseil Régional) ;

■ une aide de 1 000 € par contrat pour la participation effective de l'apprenti à l'ensemble des épreuves nécessaires à l'obtention du diplôme ou titre préparé, 2 000 € lorsqu'il s'agit de la préparation d'un bac professionnel en 3 ans

EXONÉRATIONS

DE COTISATIONS SOCIALES

Pour l'embauche d'un apprenti, les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers ou de moins de 11 sala-

Témoign

Former un(e) apprenti(e) est constructif

THIERRY ANCEL, DIRECTEUR DE LA FORMATION À LA CMA 57

Avec 1 700 jeunes en formation dans les 3 CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA 57), la compagnie consulaire joue un rôle essentiel pour l'avenir de l'artisanat du département. « Pour autant, si nous faisons en sorte de mettre à disposition de nos jeunes des conditions optimales d'enseignement, identiques à celles qui trouveront chez leurs patrons, nous ne pourrions rien faire sans les artisans, sans les maîtres d'apprentissage. » C'est donc bien la combinaison des deux volontés qui permet de créer les conditions de pérennisation du secteur des métiers de la Moselle. Dans cette optique, la CMA 57 organise chaque année à partir du mois de mai une campagne de promotion de l'apprentissage qui vise autant à convaincre les jeunes que les chefs d'entreprise. « Il faut que les parents comprennent que leurs enfants peuvent s'épanouir dans l'artisanat et réussir une belle carrière, et que, parallèlement, les artisans saisissent que former un(e) apprenti(e) est constructif pour leur entreprise et non un fardeau. » Former c'est effectivement se donner la possibilité de renouveler sa main-d'œuvre, d'assurer la continuité, d'échanger des idées, et peut-être même de trouver un repreneur. Celles et ceux qui ne veulent pas l'entendre, ou le comprendre, se privent sans aucun doute d'une belle occasion de développer leur entreprise.





Témoignage Un passage social et professionnel

PHILIPPE THIEBAUT, CHEF D'ENTREPRISE, BOULANGER À GOLBEY.

Installé depuis 1995 à « La Brioche des Vosges » à Golbey, Philippe Thiebaut à l'habitude de travailler avec des apprentis. « Travailler avec les jeunes permet de découvrir autre chose, c'est un passage social et professionnel, mais au bout du compte, ils ont plaisir à travailler et à progresser », dit-il. Ce chef d'entreprise accueille régulièrement des jeunes en apprentissage, et de tous niveaux, du CAP au BTS et d'orientations diverses, de la production à la vente. Cette année, il accueille Loïc, 20 ans, qui, après avoir terminé son Cap et son BP Boulangerie s'est lancé dans une mention complémentaire au Pôle des Métiers d'Épinal. « J'aime ce que je fais. Je compte bien travailler après ma mention, mais rien ne me dit que si je ne trouve pas une autre formation, je continuerai à étudier par le biais de l'apprentissage. » Pour Philippe Thiebaut, c'est important de former avec des professionnels, « cela permet d'acquérir de la maturité. La seule chose que je pourrais reprocher à l'apprentissage, c'est de bloquer les jeunes en formation avec des contrats de deux ans. On voit tout de suite si la formation leur plaît ou non, et c'est dommage de ne pas pouvoir les réorienter en cours d'année. »



riés bénéficient d'une exonération totale (restent dus : accident du travail et retraite complémentaire). Les entreprises de 11 salariés ou plus ont droit à une exonération partielle des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale (restent dues : accident du travail, assurance chômage, retraite complémentaire, fonds de garantie des salaires, aide au logement, solidarité autonomie, versement transport). Les entreprises dont la masse salariale est inférieure à 6 fois le SMIC annuel sont exonérées de la taxe d'apprentissage. Les entreprises peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt de 1 600 €. Ce montant est porté à 2 200 € lorsqu'il s'agit d'apprenti reconnu travailleur handicapé ou lorsque le jeune rencontre des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

UNE RELATION TRIPARTITE

L'apprentissage repose sur une relation tripartite entre :

- l'apprenti(e) qui effectue son parcours de formation professionnelle initiale sous statut salarié ;
 - le maître d'apprentissage qui a pour objectif de faire acquérir à l'apprenti(e) les compétences correspondant à la qualification recherchée et au diplôme préparé en liaison avec le CFA ;
 - le CFA qui a pour mission d'assurer l'enseignement professionnel, artistique et général de l'apprenti(e), de garantir sa progression pédagogique et de le présenter aux examens.
- Cette relation est juridiquement formalisée par la signature d'un contrat d'apprentissage entre une

entreprise, un(e) apprenti(e) et par son représentant légal s'il (si elle) est mineur(e).

Selon Philippe Auvrèle, adjoint de direction du CFA Européen Louis Prioux à Bar-le-Duc : « La qualité des relations entre l'équipe pédagogique du CFA, les maîtres d'apprentissage et les apprenti(e)s est une condition essentielle de réussite de la formation. L'utilisation et le suivi régulier des outils de liaison (visite en entreprise, livret d'apprentissage...) entre les partenaires montrent non seulement à l'apprenti(e) que l'on s'intéresse à lui et à sa formation mais permet aussi de modifier et d'ajuster sa progression pédagogique et les activités de l'entreprise. Par ailleurs, nombre de petits ou gros soucis peuvent apparaître au niveau des apprenti(e)s et particulièrement à cet âge : problème de comportement, absences, retards... »

La communication entre le CFA et les maîtres d'apprentissage est un atout considérable pour gérer ces situations... »

Pour l'embauche d'un apprenti, les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers, ou de moins de 11 salariés, bénéficient d'une exonération totale.

Les entreprises de 11 salariés ou plus ont droit à une exonération partielle des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale.

Chaudronnier

L'ART ET LA MANIÈRE de ne... pas faire un chaudron!

Contrairement à son nom, à la fois familier et abstrait, ce métier ne consiste pas à fabriquer des chaudrons comme celui de la potion magique d'Astérix... Il recèle cependant mille et une facettes.

C'est une formation et une profession que tout le monde croit connaître et pourtant... Ce sentiment de « déjà entendu » remonte pour la plupart à l'adolescence quand, dans les lycées professionnels, des milliers de jeunes se voyaient proposer des filières techniques. Parmi elles, « chaudronnier ».

En fait, cette appellation générique exige plusieurs compétences et permet de travailler dans des domaines variés.

D'une manière générale, le chaudronnier est un professionnel du métal. Il transforme une tôle d'acier ou d'inox d'aspect plat, en lui donnant une forme.

ÊTRE ROBUSTE ET DOTÉ D'UN SENS SPATIAL

Le chaudronnier est généralement costaud et habitué à travailler debout. Il doit avoir un bon sens spatial et être capable de passer d'une surface linéaire, de sa plaque de matière première, à sa pièce en

trois dimensions.

Il travaille souvent en équipe, car les matériaux employés sont lourds.

Il démarre d'un plan et d'un dossier technique aux données extrêmement précises et aux indications souvent sophistiquées.

Il met alors en œuvre le « développé » de la pièce à réaliser, c'est-à-dire le volume qu'il visualise dans sa tête ou avec des gabarits, avant de le tracer sur les plaques de métal.

Pour réaliser sa mission, il a à sa disposition divers outils et machines : cisaille guillotine, découpe au plasma, encocheuse, rouleuse, presse plieuse, grignoteuse...

Après avoir préparé ses pièces, il doit être capable de les souder afin de les assembler. Un exemple : il peut être amené à réaliser des tuyaux pour des gaines de ventilation pour l'extraction de gaz ou de fumée, des cuves, des corps de chaudière.

DES DÉBOUCHÉS EXTRÊMEMENT VARIÉS

De très nombreux secteurs emploient

des chaudronniers : la mécanique, la construction navale, l'aéronautique pour mettre en forme les pièces d'avion ou des fusées, le bâtiment pour la construction d'ouvrages métalliques comme les ponts, mais aussi des portiques sur des bâtiments de grande hauteur, l'agroalimentaire, l'industrie chimique ou l'automobile bien entendu.

Ce métier suppose une grande exigence professionnelle, car la qualité et la résistance des pièces fabriquées s'intégreront, dans la majorité des cas, à un ensemble dont la solidité ne peut être laissée au hasard.

C'est par exemple le cas avec les pièces de chaudronnerie confectionnées pour les avions ou encore dans l'industrie nucléaire.

Dans ce dernier domaine, non seulement les pièces, souvent en inox pour éviter la corrosion, doivent être parfaitement ajustées mais surtout assemblées avec un soin méticuleux.

Dans la chaudronnerie nucléaire,



les tuyaux et autres collecteurs sont soudés avec une précision millimétrée par les chaudronniers et ensuite contrôlées avec des radiographies. Aucune tolérance n'est admise, car la moindre fuite pourrait avoir des conséquences tragiques.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL MULTIPLES

Selon les domaines d'activités, le chaudronnier peut travailler dans un atelier, mais, souvent, il est conduit à participer à des chantiers extérieurs et réalise les pièces directement sur le site où elles doivent prendre place. Cela suppose dans certains domaines, notamment le bâtiment mais aussi les industries chimiques et pétrolières, un certain goût pour la mobilité professionnelle.

DE NOMBREUX NIVEAUX

Souvent, les meilleurs chaudronniers

ont démarré leur carrière à la base, c'est-à-dire avec un CAP dit CEC pour « construction d'ensembles chaudronnés ».

L'expérience principale s'acquiert plus que jamais sur le terrain.

Le parcours de formation et les diplômes qui valident les compétences professionnelles sont nombreux et peuvent conduire les chaudronniers les plus habiles jusqu'au niveau ingénieur.

Après le CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle, il faut passer le Bac Pro Technicien en chaudronnerie industrielle, puis un BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle. Il existe enfin un diplôme Licence pro assemblages soudés et une formation de type bac + 5 qui conduit au niveau DESS, soit à la qualification d'ingénieur chaudronnier, Master design industriel ou master ingénieur en chaudronnerie

DE TRÈS NOMBREUX SECTEURS EMPLOIENT DES CHAUDRONNIERS :

**LA MÉCANIQUE,
LA CONSTRUCTION NAVALE,
L'AÉRONAUTIQUE
POUR METTRE EN FORME
LES PIÈCES D'AVION
OU DES FUSÉES,
LE BÂTIMENT POUR LA
CONSTRUCTION D'OUVRAGES
MÉTALLIQUES COMME
LES PONTS, MAIS AUSSI
DES PORTIQUES SUR
DES BÂTIMENTS DE GRANDE
HAUTEUR, L'AGROALIMENTAIRE,
L'INDUSTRIE
CHIMIQUE OU L'AUTOMOBILE
BIEN ENTENDU.**

Contexte

UN SECTEUR EN TENSION

Il n'existe quasiment pas de chômage dans cette profession. Du niveau CAP, c'est-à-dire de l'ouvrier spécialisé à l'ingénieur, les offres d'emploi abondent. L'évolution est rapide pour ceux qui maîtrisent le métier, tant les employeurs cherchent des chaudronniers compétents, notamment pour les missions à l'étranger. Un seul exemple : une trentaine de nationalités travaillent sur les chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire, où Alstom construit les plus grands paquebots du monde en faisant venir sur place des chaudronniers du monde entier. L'anglais s'apprend souvent sur le terrain et les salaires peuvent parfois se révéler alléchants. Pour ceux qui ont l'esprit plus sédentaire, la maintenance en chaudronnerie industrielle offre aussi de beaux débouchés. À titre d'exemple, un débutant qualifié peut espérer entamer sa carrière avec un salaire de 1300 à 2000 euros. Ce dernier peut être multiplié par cinq pour ceux prêts à voyager et à sacrifier leur vie de famille.

Le PÔLE DES MÉTIERS de Metz s'agrandit

Cette extension s'inscrit dans une stratégie d'amélioration des services proposés aux artisans de la CMA 57 et intègre des orientations indispensables pour s'adapter aux évolutions technologiques et à vos attentes :

■ L'extension intégrera un Pôle de formation continue entièrement repensé et orienté vers les technologies de l'information et des communications. Six salles de formation seront dotées d'outils pédagogiques et didactiques entièrement informatisés.

■ Le Pôle des Métiers de Metz deviendra un Pôle de compétences et de services. Permettant de vous proposer une gamme de services élargie grâce au regroupement, en un lieu unique, de partenaires aujourd'hui disséminés sur l'agglomération messine. Dans le domaine comptable, vous trouverez sur place le Centre Lorrain de Gestion et le CEGEME. Ces opérateurs pourront ainsi vous accompagner efficacement en complémentarité totale et en coordination renforcée avec la CMA 57.



KL.Architectes - Metz

■ Une salle multifonctions de 400 places, d'une grande modularité, sera créée et permettra d'organiser des forums, des salons professionnels spécifiques à l'artisanat. Ce nouveau bâtiment sera une vitrine technologique tant dans le domaine de la formation et de l'information que dans celui des dernières évolutions en matière de construction respectueuse de l'environnement.

LE CRÉDIT AGRICOLE TOUJOURS PLUS PROCHE DES COMMERÇANTS !



Le Crédit Agricole vient à la rencontre des commerçants !

- > Gestion de trésorerie
- > Sécurisation de vos encaissements
- > Financement de vos projets
- > Solutions d'assurances

Apprêtez-vous à redécouvrir la Banque !
Et profitez de notre Offre de Bienvenue.



BANQUE ET ASSURANCES

UNE RELATION DURABLE, ÇA CHANGE LA VIE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de LORRAINE. Société coopérative à capital variable. Etablissement de crédit. Société de courtage d'assurances. 775 016 162 RCS METZ. Siège social: 36-38, avenue André MALRAUX 57000 METZ. Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 622 719. Adresse postale: CS 71700 54017 MANTZ CÉDEX.

www.ca-lorraine.fr

Challenge de Vittel

Les CFA de Forbach et Metz sur la 1^{re} marche

Une délégation d'apprenti(e)s des CFA de Forbach, Metz et Thionville s'est rendue à Vittel le jeudi 25 mars pour participer au 21^e Challenge d'Athlétisme des Apprentis de Lorraine. Le CFA de Forbach s'est illustré avec une Médaille d'Or et d'Argent en saut en longueur garçon, une Médaille d'Or en lancer du poids garçon, une Médaille d'Argent en saut en longueur fille, et enfin une Médaille d'Argent en biathlon. Aurore Salembien et Julie Maire (CFA de Metz) ont, quant à elles, décroché respectivement les médailles d'or et de bronze en course de vitesse.



Paroles d'expert

LA PRESCRIPTION en matière commerciale

— La prescription vise à sanctionner un créancier qui n'a pas réclamé sa créance ou n'a effectué aucune procédure de recouvrement dans les délais fixés par la loi.

LES DÉLAIS LÉGAUX

Les délais de prescription ont été récemment modifiés par la Loi du 17 juin 2008, qui a notamment réduit le délai de prescription commerciale. Celui-ci était auparavant de 10 ans : il est désormais de 5 ans (Article L 110-4 du Code de commerce). Ce délai de 5 ans s'applique aux actions en paiement, mais également aux actions en responsabilité dès lors que la demande oppose deux commerçants, ou est engagée à l'initiative d'un non commerçant. Ce délai de 5 ans est donc le délai de droit commun applicable dans les relations entre professionnels, mais certaines actions sont prescrites par des délais plus courts. C'est le cas des contrats de transport de marchandises pour lesquels la prescription est d'un an (Article L 133-6 du Code de commerce). C'est le cas des contrats de vente au comptant de marchandises par un

professionnel à un consommateur pour lesquels la prescription est de deux ans (Article L 137-2 du Code de la consommation). C'est le cas encore des contrats de vente de marchandises à crédit (location-vente, paiement différé) pour lesquels la prescription est de deux ans à compter de chaque mensualité (Article L 311-37 du Code de la consommation).

L'AMÉNAGEMENT CONTRACTUEL

Enfin, il convient de préciser que la loi permet, sous certaines conditions, d'aménager contractuellement la durée de la prescription. Les parties peuvent conventionnellement décider d'abrégier ou d'allonger la durée, mais celle-ci ne peut être toutefois réduite à moins d'un an, ni étendue à plus de 10 ans. Cette possibilité n'est admise que pour les contrats entre professionnels.

L'Ordre des Avocats du Barreau d'Épinal

À noter

LÉGISLATION

Un arrêté relatif à la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante est paru au journal officiel du 10 mars. Désormais, ces cartes sont délivrées par le Centre de Formalités des Entreprises de votre CMA.

Aide mémoire

Smic horaire brut :

➔ 8,86 € (depuis le 01/01/10)

Smic mensuel brut

➔ 1343,77 €

Sécurité Sociale :

➔ Trimestre : 8577 €

➔ Mensuel : 2859 €

Indice du coût de la construction INSEE :

➔ 3^e trim. 2008 1594 €

➔ 4^e trim. 2008 1523 €

➔ 1^{er} trim. 2009 1503 €

➔ 2^e trim. 2009 1498 €

➔ 3^e trim. 2009 1502 €

Indice National Bâtiment BTO1 :

➔ Novembre 2009 : 803,6

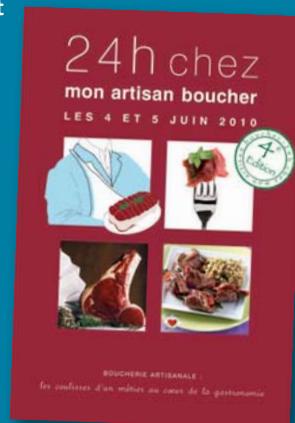
Taux de l'intérêt légal 2010 :

➔ 0,65 % (JO du 10/02/10)

4^e édition

Opération « 24 heures chez mon artisan boucher »

Pour sa 4^e édition, les « 24 heures chez mon artisan boucher » se tiendront les 4 et 5 juin, soit 2 jours en l'honneur d'une profession qui valorise les viandes de boucherie ! Au fil des éditions, ce rendez-vous annuel s'est imposé comme le moment d'échange incontournable entre la profession et le grand public. Chaque année, plus d'un millier de bouchers ouvrent les coulisses de leur boutique pour faire découvrir un métier au cœur de la gastronomie française. C'est donc l'occasion rêvée de s'immerger dans le quotidien d'un spécialiste des bonnes viandes. Partage, échange, dégustations de viande de bœuf, découverte... Ces portes ouvertes festives et conviviales révèlent certains des secrets de l'artisan boucher au gré d'un programme haut en couleurs et saveurs : comprendre les techniques, découvrir l'art de choisir et de travailler la viande de bœuf, de la cuisiner au mieux, déguster des produits de qualité... « 24 heures chez mon artisan boucher », c'est aussi le rendez-vous de la profession avec les jeunes et leur environnement éducatif. L'enjeu est de taille, il s'agit de leur prouver que ce métier est plein d'avenir et qu'assurer la relève d'une profession aussi enviable s'impose. En effet, chaque année, pas moins de 4 000 postes sont à pourvoir, autant de perspectives d'avenir et de prospérité pour qui est en quête d'orientation, en ville comme en milieu rural.



PARTICIPEZ AU PRIX SEMA JEUNES, ÉDITION 2009/2010 !

Soutien de l'État DISPOSITIF ZÉRO CHARGE : succès prolongé en 2010 !

Compte tenu du succès de l'aide «Zéro charge», le gouvernement a décidé de prolonger ce dispositif pour toutes les embauches réalisées jusqu'au 30 juin 2010.

L'aide « Zéro charge », instaurée en décembre 2008 dans le cadre du Plan de relance de l'économie afin d'aider les TPE à poursuivre leurs embauches malgré la crise, a connu un véritable succès puisque plus de 600 000 embauches en ont déjà bénéficié en 2009. Le gouvernement a ainsi décidé de prolonger ce dispositif pour toutes les embauches réalisées jusqu'au 30 juin 2010 et pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois à compter de la date d'embauche. Le succès de ce dispositif tient pour beaucoup à sa simplicité, puisque toutes les embauches sont concernées, en CDD et CDI, à temps plein comme à temps

partiel, et à son efficacité puisqu'il est ciblé sur les entreprises et les emplois les plus fragiles. Au niveau du Smic, la petite entreprise est exonérée de toute charge patronale, c'est donc une incitation forte pour que, dans la crise, les TPE n'arrêtent pas d'embaucher.



➔ Pour plus d'infos
www.zerocharges.fr



Vous préparez un diplôme en métiers d'art, du CAP au DMA ? Alors participez au Prix SEMA Jeunes, édition 2009/2010 !

Ce prix, décerné à l'échelon régional puis national, et à trois niveaux (V, IV et III), est destiné à mettre en valeur de jeunes talents, futurs acteurs de la vie économique, dans ces métiers d'excellence. Ils ont pour objectif d'encourager et de valoriser les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art à travers les œuvres réalisées par les élèves de lycées professionnels, d'écoles techniques, les jeunes en formation en alternance et les étudiants des écoles.

Le concours, en partenariat avec la Fondation Michelle et Antoine Riboud, se déroule annuellement en étroite collaboration avec les préfetures, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les rectorats et bénéficie de l'appui des délégués SEMA, des professeurs et des professionnels des métiers d'art. À l'issue de ce concours, les jeunes lauréats pourront bénéficier de dotations allant de 250 euros pour le premier prix régional à 750 euros pour le premier prix national.

Les inscriptions à ce prix doivent se faire auprès du chef d'établissement avant le 31 mai 2010.

Les dossiers de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables et consultables sur le site :

www.metiersdart-artisanat.com

Renseignements au 01 55 78 85 85.

La recette du chef

Fleur de Bar-le-Duc

Recette pour 6 « Fleurs de Bar-le-Duc »
Une recette de Dominique Cordel, artisan pâtissier
Pâtisserie parisienne à Bar-le-Duc (55000)

Ingrédients

- 60 g d'amandes en poudre
- 60 g de farine
- 150 g de sucre semoule
- 125 g de blanc d'œufs soit 4 œufs
- Un petit pot de confiture de groseille blanche de Bar-le-Duc Dutriez
- Moules en silicone

Recette

Faire fondre le beurre.

Séparer les blancs d'œufs (conserver les jaunes, ils pourront être utilisés pour servir les fleurs de Bar-le-Duc avec une crème anglaise).

Mélanger les amandes avec la farine et le sucre semoule.

Incorporer les blancs d'œufs (sans les monter en neige !) puis le beurre fondu.

Avec la préparation obtenue garnir les moules à moitié.

Mettre une petite cuillère de confiture de groseille blanche.

Compléter les moules avec le reste de la préparation.

Faire cuire à thermostat 6/7 (180-200°) pendant 20 mn.

Faire refroidir complètement avant de démouler.

Bon appétit !



Au CFA BTP de Pont à Mousson

41^{èmes} olympiades des métiers

Plus de **50 métiers** en compétition

Édition 2010

Vous avez moins de 22 ans et des qualités dans votre métier, participez aux sélections régionales !

Portes Ouvertes
9h30 - 12h00
13h30 - 17h00

agricole
alimentaire
automobile
services
bâtiment
industrie
technologie

Les dossiers d'inscription, ainsi que tous les renseignements sont disponibles sur www.lorraine.eu dans les CFA et auprès des référents métiers.

Contacts :
Estelle LEDUC - 03 87 33 64 66 - estelle.leduc@lorraine.eu
Sylvie COCHOIS - 03 87 61 66 87 - sylvie.cochois@lorraine.eu
Caroline NOIRE - 03 87 33 64 41 - caroline.noire@lorraine.eu

Contact CFA BTP PAM
Tél 03 83 81 65 65

Samedi 29 mai 2010

La Région Lorraine

La Région Lorraine CFA-BTP MOSELINE ET MOSELLE - MEUSE

worldskills France 41^e Olympiades des Métiers

SAMEDI 29 MAI 2010

41^e Olympiades des Métiers
Au CFA-BTP
Zac du Breuil - 54700 Pont-à-Mousson

PROGRAMME

41 ^{èmes} Olympiades des métiers Concours BTP	Portes Ouvertes	Le CFA fête ses 35 ans !!!!
<ul style="list-style-type: none"> 7 h 45 Appel des candidats 8 h 00 Début des épreuves 11 h 00 Accueil des jurys 12 h 00 déjeuner 13 h 00 reprise des épreuves 17 h 00 fin des épreuves 18 h 00 Proclamation au gymnase du CFA 	<p>de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00</p> <ul style="list-style-type: none"> Visites Démonstration de grue à Tour Démonstration plâtre dans le cadre du challenge du plâtre Stands fournisseurs et partenaires, CFA... Présentation du Craf Démonstration de montage d'Échafaudage Démonstration sportive sur mur d'escalade Calend de son empreinte écologique Exposition d'œuvres d'apprentis 	<p>EXPO PHOTOS de 1975 à 2010, L'histoire du CFA,</p> <ul style="list-style-type: none"> à travers le témoignage, d'anciens apprentis du personnel d'articles de presse

Avec l'aide et la collaboration :

FFB LES TRAVAUX PUBLICS CCAE CAPEB CCA-BTP BTP SCOP CFA BTP C.F.A. + 1

MUTUALITE FRANÇAISE

LA MUTUELLE SANTÉ QUI COMPTE !

... et sur laquelle je peux compter !

“ Moi, je suis menuisier à mon compte depuis 30 ans et je tiens à ma liberté. Mais comme je tiens aussi à ma sécurité et à assurer mon avenir ainsi que celui de ma famille, je suis allé voir la mutuelle santé Smutie-Smaciv. Ils m'ont proposé des solutions vraiment adaptées à ma situation et à mes besoins. De vrais pros pour les pros ! ”

SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

8 AGENCES EN LORRAINE AU SERVICE DES SALARIÉS, DES COMMERÇANTS, DES ARTISANS, DES ENTREPRISES ET DES GROUPES

Bar-le-Duc 03 29 45 59 59	Épinal 03 29 69 66 00	Laxou 03 83 95 60 58	Longwy 03 82 23 07 00
Metz 03 87 15 79 79	Nancy 03 83 90 60 60	Remiremont 03 29 26 11 75	Saint-Dié 03 29 55 53 83

smutie smaciv
MUTUELLE D'AVENIR

smutiesmaciv.fr

Influent.fr • 6558 • 04 / 09 • Mutuelle soumise au livre II du code de la mutualité. N° RNMF 733 332 414.

Etre à vos côtés
24h/24, 365 jours par an,
ça, c'est professionnel !



-  **Activité professionnelle**
-  **Véhicules**
-  **Santé, Prévoyance**
-  **Retraite**

Pour vous, nous pensons à tout.

Vous aussi, faites équipe avec MAAF
Contactez votre Conseiller MAAF Pro au

 N° Indigo 0 825 325 350

(0.15 € TTC/min depuis un poste fixe + surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr



la référence qualité prix